

Le rapport en bref

Rapport arabe sur le développement humain 2009

Les défis de la sécurité humaine dans les pays arabes



Programme des
Nations Unies pour
le Développement

Bureau Régional
pour les États Arabes

Copyright © 2009
Par le Programme des Nations Unies pour le Développement
Bureau Régional pour les Etats Arabes
1 UN Plaza, New York, New York, 10017, USA

Sites Internet : www.undp.org/rbas et www.arab-hdr.org

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut faire l'objet d'une reproduction, être conservée dans un système de recherches de données, ou transmise, quelle que soit la forme ou les moyens correspondants, électroniques, mécaniques, photostatiques, par enregistrement ou autres, sans permission préalable du PNUD/ Bureau Régional pour les Etats Arabes.

Mise en page et production : Alarm SARL, Beyrouth, Liban

Les analyses et les recommandations relatives aux politiques contenues dans ce rapport n'expriment pas nécessairement les points de vue du Programme des Nations Unies pour le Développement, de son Comité Exécutif ou des pays membres. Le rapport est une publication indépendante, commandée par le Programme des Nations Unies pour le Développement. Il est le fruit du travail commun d'une équipe de consultants et de conseillers de renommée et l'Équipe du Rapport sur le développement humain arabe chargée par le Bureau Régional pour les Etats Arabes de le préparer.



Le Rapport en bref

*Ce rapport est
une publication
indépendante*

Il s'agit du cinquième volume de la série de *Rapports arabes sur le développement humain* parrainés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et rédigés de manière indépendante par des intellectuels et des académiciens des pays arabes.

À l'instar de ses précédents, ce *Rapport* fournit à d'éminents penseurs arabes une plate-forme pour articuler une analyse compréhensive de leur propre milieu contemporain. Il ne s'agit pas d'un rapport conventionnel produit par les Nations Unies, mais d'une publication indépendante qui permet à un groupe représentatif d'intellectuels arabes d'exprimer leurs évaluations à la fois mesurées et autocritiques qui n'auraient autrement pas pu être entendues étant donné les circonstances particulières de la région. Les opinions des auteurs sont complétées par un sondage mené dans quatre pays arabes – la Jordanie, le Koweït, le Liban, le Maroc et le Territoire palestinien occupé – qui présentent une diversité politique et culturelle utile pour les analyses du Rapport. Un forum spécial de la jeunesse organisé spécialement pour ce rapport donne également une idée des opinions de la jeunesse arabe.

Inspirée du *Rapport mondial sur le développement humain 1994* traitant de la sécurité humaine (PNUD), la présente étude adapte ce même sujet à la situation des pays arabes¹. L'idée sous-jacente est que, sept ans après la publication du premier *Rapport arabe sur le développement humain*, les lignes de faille de la région, telles que tracées alors, se seraient accentuées². La question suivante se pose alors : pourquoi les obstacles au développement humain dans la région se sont-ils avérés aussi tenaces ?

Ce nouveau *Rapport* suggère que les réponses sont à trouver dans la fragilité des structures politiques, sociales, économiques et environnementales de la région, dans l'absence de politiques de développement axées sur la population et dans la vulnérabilité de la région aux interventions extérieures. Toutes ces caractéristiques réunies portent atteinte à la sécurité humaine – le socle matériel et moral qui garantit la vie, les moyens de subsistance et une qualité de vie acceptable à la majorité. La sécurité humaine est une condition préalable au développement humain, et son absence généralisée dans les pays arabes a freiné le progrès en matière de développement humain.

*L'absence
généralisée de
sécurité humaine
dans les pays
arabes a freiné
le progrès*

L'insécurité humaine aux niveaux mondial et régional

L'ordre mondial qui a suivi la fin de la guerre froide s'est avéré instable. Les défis externes et internes à l'intégrité des États se sont multipliés. La pollution de

l'environnement, le terrorisme international, d'importants mouvements de population, l'effondrement du système financier mondial et la montée d'autres menaces

La sécurité humaine met l'accent sur l'aptitude des peuples à contenir ou à éviter les menaces qui pèsent sur leur vie, leurs moyens de subsistance et leur dignité humaine

transfrontalières telles que les pandémies, le trafic de stupéfiants et la traite des êtres humains ont menacé les notions traditionnelles de sécurité. Au sein même des pays, l'aggravation de la pauvreté, le chômage, les guerres civiles, les conflits confessionnels et ethniques et la répression exercée par les régimes autoritaires ont révélé les limites de nombreux États en termes de garantie des droits civiques et des libertés de leurs citoyens. Alors que la préservation de l'intégrité des États reste une priorité principale en matière de sécurité nationale, une nouvelle préoccupation, à savoir la protection de la vie des individus qui y résident, a pris le pas sur la question de l'intégrité. Le concept de sécurité humaine qui est complémentaire à celui de sécurité nationale met l'accent sur ce changement de perspective.

Dans les pays arabes, l'insécurité humaine – largement répandue, souvent intense et affectant un grand nombre d'individus – constitue un frein au développement humain. Elle est révélée par l'impact de l'occupation militaire et du conflit armé en Irak, au Soudan, en Somalie et dans le Territoire palestinien occupé. Elle est également répandue dans des pays qui jouissent d'une certaine stabilité et où un État autoritaire, soutenu par des constitutions défectueuses et des lois injustes, prive souvent les citoyens de leurs droits. L'insécurité humaine est accentuée par les changements climatiques rapides qui représentent une menace pour les moyens de subsistance, les revenus ainsi que l'accès à la nourriture et à l'eau de millions d'Arabes. Elle se reflète dans la vulnérabilité économique d'un cinquième de la population de certains États arabes, et de plus de la moitié de la population dans d'autres, qui s'appauvrissent et meurent de faim et de besoin. L'insécurité humaine est rendue palpable dans l'aliénation du nombre croissant de jeunes chômeurs dans la région et dans la mauvaise situation des femmes exploitées et des réfugiés démunis.

Le concept

La sécurité humaine est « l'arrière-garde du développement humain ». Alors que le développement humain est lié au renforcement des capacités et des chances de

l'individu, la sécurité humaine met davantage l'accent sur l'aptitude des peuples à contenir ou à éviter les menaces qui pèsent sur leur vie, leurs moyens de subsistance et leur dignité humaine. Les deux concepts appréhendent la condition humaine à partir des deux pôles d'un même continuum. Amartya Sen assimile le développement humain à une « expansion avec équité » et la sécurité humaine à une « régression avec sécurité ». Les cadres conceptuels de ces deux concepts se complètent et se renforcent mutuellement. En outre, la sécurité humaine est liée aux droits de l'homme puisque le respect des droits fondamentaux des individus crée les conditions favorables à la sécurité humaine.

À partir de ces idées, le rapport retient la classification globale des menaces qui pèsent sur la sécurité humaine, initialement établie par le PNUD, et définit la sécurité humaine comme étant « *la libération des êtres humains des menaces intenses, extensives, persistantes, et compréhensives auxquelles leur vie et leur liberté sont vulnérables* ». Les chapitres du rapport mettent l'accent sur :

- Les pressions sur les ressources environnementales.
- La performance de l'État en termes de garantie ou d'atteinte à la sécurité humaine.
- L'insécurité spécifique des groupes vulnérables.
- La vulnérabilité économique, la pauvreté et le chômage.
- La sécurité alimentaire et la nutrition.
- La santé et la sécurité humaine.
- L'insécurité généralisée liée à l'occupation et à l'intervention militaire étrangère.

La sécurité humaine peut être à la fois mesurée en termes objectifs et subjectifs, et en termes quantitatifs et qualitatifs. Le *Rapport* estime qu'un seul indicateur composite de la sécurité humaine ne peut être ni valable, ni fiable, ni suffisamment sensible aux différents niveaux de sécurité humaine et aux différentes circonstances inhérentes à chaque région. Ce *Rapport* défend plutôt l'utilisation d'indicateurs quantitatifs distincts et d'enquêtes d'opinion au niveau de la région, de ses sous-régions et groupes de pays.

Les sept dimensions de la menace

1. Les populations et leur environnement précaire

La région arabe est confrontée à des pressions environnementales croissantes portant atteinte à la sécurité des populations. Les conflits potentiels liés au contrôle des ressources naturelles en diminution peuvent affecter fortement les relations entre les communautés, les populations et les États arabes ou non arabes. Ces défis découlent des pressions de la population et de la démographie, de la surexploitation des terres, des pénuries d'eau, de la désertification, de la pollution et des changements climatiques.

La pression de la population: Selon les estimations des Nations Unies, la population des pays arabes s'élèvera à près de 385 millions de personnes d'ici 2015 (contre environ 331 millions en 2007, et 172 millions en 1980). Dans une région où l'eau et les terres arables sont en diminution, ces taux de croissance démographique bien qu'en baisse, continuent d'exercer une forte pression sur la capacité de production des terres des pays arabes et menacent la durabilité environnementale.

La croissance urbaine pose des problèmes particuliers. L'accélération de l'exode rural met à rude épreuve des infrastructures fonctionnant déjà à la limite de leurs capacités, et crée des problèmes de surpopulation, d'insalubrité et d'insécurité dans de nombreuses villes arabes. En 1970, 38 % de la population arabe était urbaine. En 2005, ce pourcentage est passé à 55 %, et est susceptible de dépasser les 60 % d'ici 2020.

Les pressions démographiques: La proportion élevée de jeunes est l'aspect le plus évident et le défi le plus problématique du profil démographique de la région. Les jeunes représentent le segment de la population des pays arabes qui enregistre la plus forte croissance. Près de 60 % de la population est âgée de moins de 25 ans, ce qui en fait l'une des régions les plus jeunes du monde, avec une moyenne d'âge de 22 ans contre une moyenne mondiale de 28 ans.

La pénurie d'eau: Les ressources totales des eaux de surface disponibles dans les pays arabes sont estimées à 277 milliards de mètres cubes par an³, dont seulement 43 % sont originaires des pays arabes. Les ressources en eau de surface partagées avec les pays voisins situés hors de la région représentent environ 57 % du total des besoins en eau de la région. Des années d'efforts ont abouti à la mise en place d'accords formels (tels que l'Initiative du Bassin du Nil) sur la gestion des ressources en eau partagées. Toutefois, la plupart de ces accords sont partiels, inefficaces et inéquitables en ce qui concerne l'ensemble des droits riverains. À l'échelle régionale et interrégionale, la coopération en matière d'utilisation et de gestion de l'eau est fortement affectée par les tensions politiques qui prévalent et les conflits en cours.

La surexploitation des eaux souterraines est souvent le seul moyen d'acquérir l'eau douce dans la région. Pourtant, les réserves aquifères renouvelables sont exploitées plus rapidement qu'elles ne peuvent être reconstituées. Les conflits transfrontaliers, une mauvaise répartition, ainsi qu'une utilisation massive, notamment des ressources du sol, caractérisent l'utilisation de l'eau dans la plupart des pays arabes. De ce fait, la majeure partie de la population souffre d'un manque d'accès à l'eau salubre et d'importantes quantités d'eau sont gaspillées dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et du tourisme.

La désertification constitue un danger pour la région. Elle est officiellement définie dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), comme étant « la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides, subhumides sèches, par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines ». Une étude du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) estime que le désert a englouti plus des deux tiers de la superficie totale de la région (9,76 millions de kilomètres carrés de désert, soit 68,4 % de la superficie totale des terres). La Péninsule arabe représente le ratio le plus élevé de désert sur superficie totale (neuf dixièmes ou 89,6 %). Elle est suivie par l'Afrique du Nord (plus des trois-quarts du territoire,

Les réserves aquifères renouvelables sont exploitées plus rapidement qu'elles ne peuvent être reconstituées

Le désert a englouti plus des deux tiers de la superficie totale de la région

soit 77,7 %), la vallée du Nil et la Corne de l'Afrique (moins de la moitié, soit 44,5 %) et par le Moyen-Orient (35,6 %). La désertification en cours menace près de 2,87 millions de kilomètres carrés, soit un cinquième de la superficie totale des pays arabes.

La pollution de l'eau dans les pays arabes constitue un sérieux défi

La pollution de l'eau dans les pays arabes constitue un sérieux défi. Elle est principalement due à l'utilisation croissante d'engrais chimiques, de pesticides, et de traitements horticoles et vétérinaires dont les traces de longue durée se retrouvent dans l'eau. Le manque d'accès suffisant à l'eau potable menace la sécurité humaine de nombreuses manières. Il peut conduire à la propagation de maladies chez les enfants, telles que la dysenterie, et affecter l'assiduité et les résultats scolaires. Il prive les femmes de longues heures au cours desquelles elles pourraient se consacrer à des activités personnelles, génératrices de revenus, plutôt que d'aller chercher de l'eau pour leur famille. En outre, la pénurie d'eau et la pollution menacent la production agricole et alimentaire et déclenchent des rivalités intestines sur le contrôle des rares ressources en eau.

À l'inverse, les niveaux de **pollution de l'air** dans les pays arabes, en général, sont parmi les plus bas du monde. En 2004, les émissions de dioxyde de carbone ne dépassaient pas 1348,4 tonnes contre 12162,9 tonnes dans les pays à revenu moyen et 13318,6 tonnes dans les pays de l'OCDE. Il est à noter cependant que si les pays arabes ont des taux d'émission de dioxyde de carbone relativement faibles c'est principalement parce que la plupart d'entre eux n'ont pas beaucoup progressé en matière d'industrialisation. Pourtant, les émissions de dioxyde de carbone en Afrique du Nord et au Moyen-Orient augmentent à un rythme plus rapide que dans n'importe quelle autre région du monde, à l'exception de l'Asie du Sud (avec l'Inde en tête) et de l'Asie de l'Est (avec la Chine en tête). De 1990 à 2004, le taux annuel moyen de croissance était de 4,5 %, ce qui signifie que les émissions de dioxyde de carbone ont presque doublé au cours de cette période.

Les changements climatiques: Les pays arabes sont parmi les moins responsables

de l'effet de serre. Selon le RDH 2008 et les Indicateurs du développement mondial pour 2007, la part de la région dans les émissions de dioxyde de carbone, qui contribuent à ce phénomène, ne dépassait pas 4,7 % – elle est plus faible que dans toute autre région, sauf l'Afrique subsaharienne. Toutefois, la région risque de devenir bientôt une victime directe des changements climatiques qui l'affecteraient en termes de: a) pénurie d'eau; b) réduction de la production agricole; c) flux migratoires importants vers l'étranger (réfugiés environnementaux); d) ralentissement de l'activité économique; e) menaces contre la sécurité nationale.

Le réchauffement de la planète: Selon le Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008 publié par le PNUD, l'Égypte, le Liban, le Soudan et les pays d'Afrique du Nord pourraient être les pays de la région les plus touchés par les changements climatiques. Une augmentation de la température de la Terre de trois ou quatre degrés augmenterait le niveau de la mer d'environ un mètre, provoquant l'exode de 6 millions de réfugiés en Égypte, et l'inondation de 4500 km² de terres agricoles dans le delta. Même si le niveau de la mer ne devait augmenter que d'un demi-mètre, cela pourrait entraîner l'afflux de 2 millions de réfugiés et provoquer des pertes économiques de plus de 35 milliards d'USD. Dans la région de Kordofan, au Soudan, une augmentation de la température d'1,5 degré Celsius entre 2030 et 2060 réduirait la moyenne des précipitations de 5 %, provoquant une baisse générale de la production agricole et une diminution de la production de maïs de 70 % par rapport aux niveaux actuels. Une augmentation d'1,2 degré Celsius d'ici 2020 réduirait l'eau disponible au Liban de 15 % et, dans certaines régions du Maroc de plus de 10 %.

2. L'État et l'insécurité des citoyens

Concernant les niveaux de sécurité humaine parmi les citoyens, l'État arabe représente-t-il une solution ou bien un problème? Pour répondre à cette question, le *Rapport* compare les performances des États arabes avec les normes associées

La région risque de devenir bientôt une victime directe des changements climatiques

à la bonne gouvernance. Il cherche à comprendre si oui ou non les citoyens des États arabes reconnaissent la légitimité de ces États, et si ces États défendent et garantissent les droits à la vie et à la liberté de leurs citoyens et les protègent contre les agressions. Son analyse s'appuie sur 4 critères: 1) l'acceptation de l'État par ses propres citoyens; 2) le respect par l'État des conventions internationales relatives aux droits de l'homme; 3) la manière dont l'État exerce le monopole de l'usage de la force et de la coercition; 4) la mesure dans laquelle les contrôles et les équilibres institutionnels préviennent les abus de pouvoir. Le rapport conclut que les principales et récurrentes lacunes dans ces domaines fusionnent souvent pour transformer en une menace contre la sécurité humaine, l'État qui devait en être le principal soutien.

Identité, diversité et citoyenneté

Les États sont des créations artificielles. Les frontières de nombreux États arabes reflètent souvent cette réalité, rassemblant des groupes ethniques, religieux et linguistiques incorporés au sein de ces États en tant que minorités au cours de la période postcoloniale. Peu de pays arabes ont connu une transition en douceur vers l'intégration après l'indépendance. Une forte tendance nationaliste s'est plutôt développée avec pour objectif de gommer la diversité de la population et de soumettre l'hétérogénéité des diversités culturelles, linguistiques et religieuses à l'autorité des structures de commande. La majorité des États n'ont pas réussi à mettre en place une gouvernance démocratique et des institutions représentatives assurant l'intégration, la répartition équitable des richesses entre les différents groupes et le respect de la diversité culturelle.

L'une des conséquences a été que des groupes identitaires dans certains pays arabes ont cherché à se libérer du joug de l'État-nation à l'ombre duquel ils vivaient. Ce rejet de la légitimité de ce type d'État, que les pays arabes contemporains ont hérité et perpétué, s'est accompagné de conflits menaçant la sécurité humaine et auxquels certains États ont réagi en imposant des contrôles autoritaires.

Dans l'histoire politique occidentale, le concept normatif qui a le plus contribué à la gestion de la diversité ethnique,

culturelle et linguistique est celui de citoyenneté. Les États arabes suivent une évolution politique similaire assez lente et, par conséquent, un nombre limité d'entre eux a un niveau de conscience civique permettant aux citoyens de résoudre leurs différends d'une manière pacifique, sans l'intervention de l'État.

L'observation confirme que, dans les pays arabes, les différences ethniques, religieuses, confessionnelles et linguistiques peuvent s'accompagner de luttes incessantes, surtout dans les pays où la population n'est pas homogène. Dans des pays comme l'Irak, le Liban, la Somalie et le Soudan, les appartenances ethniques, religieuses et tribales sont devenues l'axe autour duquel les communautés se sont mobilisées pour exiger l'intégration ou la séparation. Cette mobilisation a été destructrice et déstabilisatrice, portant atteinte à la sécurité et à l'intégrité des États. Malheureusement, ces conflits ont engendré le plus grand nombre de pertes humaines dans les pays arabes.

Le *Rapport* soutient que l'identité, en soi, n'est pas nécessairement la cause d'un conflit ni même la principale source de tension entre les différents groupes d'une région. Les affrontements qui semblent être liés à des questions d'identité sont en réalité souvent dus à l'accès inégal au pouvoir politique ou à la richesse, à l'absence de canaux de participation politique représentative, et à la répression de la diversité culturelle et linguistique. Le plus souvent, ces conflits commencent avec l'exploitation par les dirigeants politiques, à des fins idéologiques, des liens entre les groupes qui partagent des sentiments d'exclusion, de privation et de discrimination.

Respect des conventions internationales

La plupart des États arabes ont signé les principales conventions internationales relatives aux droits de l'homme qui stipulent à la fois le droit à la vie et le droit à la liberté. La signature et la ratification impliquent l'obligation pour les États arabes concernés de mettre leur législation et les pratiques nationales en conformité avec ces conventions, une obligation plutôt transgressée qu'observée. À l'échelle régionale, les droits de l'homme adoptés par les États et reflétés dans la *Charte arabe des droits de l'homme* (2004) sont incompatibles avec les normes internationales. En

De grandes et récurrentes lacunes peuvent transformer l'État en une menace contre la sécurité humaine

La majorité des États n'ont pas réussi à mettre en place une gouvernance démocratique et des institutions représentatives

Les différences ethniques, religieuses, confessionnelles et linguistiques peuvent s'accompagner de luttes incessantes

Les droits individuels sont souvent violés au nom de l'idéologie officielle ou de la foi dans les pays arabes

Les lois antiterroristes ont conféré aux organismes gouvernementaux chargés de la sécurité de vastes pouvoirs

effet, la peine de mort, abolie dans plus de la moitié des pays du monde et condamnée par les Nations Unies, est largement mise en pratique dans plusieurs pays arabes, qui ne la limitent pas aux crimes les plus graves ou n'en écartent pas l'usage en cas de crime politique.

Manquements constitutionnels

Les constitutions ne sont généralement pas conformes aux normes internationales prévues dans les conventions signées par les pays arabes. Cela compromet sérieusement les niveaux de sécurité humaine dans les pays concernés. Les constitutions de nombreux pays arabes retiennent des formules idéologiques ou doctrinales qui vident les dispositions relatives aux droits et libertés de tout contenu et autorisent la violation des droits individuels au nom de l'idéologie officielle ou de la foi. D'autres réagissent de manière ambiguë à la liberté d'opinion et d'expression, tendant à la restreindre plutôt qu'à l'autoriser. Les constitutions des pays arabes confient régulièrement à l'État le soin de définir les droits. Elles permettent ainsi la violation des libertés et des droits individuels au moment de les traduire dans une loi ordinaire. Bien que les lois et constitutions arabes en général ne prescrivent pas de discrimination entre les citoyens sur la base de la langue, de la religion, de la croyance, ou de la confession, la discrimination contre les femmes est évidente dans les lois de plusieurs États.

Restrictions légales des libertés

Dans la région arabe, six pays continuent d'interdire la formation de partis politiques. Dans de nombreux autres cas, il existe différents degrés de répression et de restriction liés à la création et au fonctionnement des partis politiques, notamment des partis d'opposition, pouvant aller jusqu'à leur interdiction. À une exception près, tous les pays arabes soutiennent le droit de formation des associations civiles. Toutefois, la plupart des régimes juridiques et des règlements qui régissent et réglementent le secteur de la société civile comprennent un large éventail de mesures restrictives qui entravent l'exercice de ce droit. La création et le fonctionnement des associations de la société civile sont astreints à des restrictions. Ces associations, ou leurs conseils d'administration,

peuvent être sommairement dissoutes par l'État, et leurs affiliations ou sources de financement sont soumises à des contrôles rigoureux.

Mesures de sécurité nationale

De nombreux pays arabes ont connu de très longues périodes de loi martiale ou d'état d'urgence, transformant des mesures provisoires en une conduite permanente de la vie politique. Les déclarations de l'état d'urgence sont souvent un simple prétexte pour suspendre les droits fondamentaux et exempter les dirigeants de toute limitation constitutionnelle, fût-elle faible. La plupart des pays arabes ont adopté après le 11 septembre des lois de lutte contre le terrorisme sur la base d'une définition large et imprécise du terme « terrorisme ». Ces initiatives ont conféré aux organismes gouvernementaux chargés de la sécurité de vastes pouvoirs qui, bien qu'efficaces dans certains cas, peuvent aussi constituer une menace pour les libertés fondamentales. Ces lois ont autorisé des périodes indéfinies de détention préventive et multiplié les cas de recours à la peine de mort. Elles ont également limité la liberté d'expression et étendu les pouvoirs de la police en matière d'investigation, d'écoute et d'arrestation. Dans certains cas, elles augmentent le recours aux tribunaux militaires. En général, ces lois n'ont pas réussi à trouver l'équilibre nécessaire entre la sécurité de la société et celle de l'individu.

Parrainées par l'État, les violations des droits du citoyen à la vie et à la liberté sont commises à travers la pratique de la torture et de la détention illégale. Entre 2006 et 2008, l'Organisation arabe des droits de l'homme (OADH) a dénoncé des cas de pratique officielle de la torture dans 8 États arabes. Au cours de la même période, l'OADH a révélé la pratique plus généralisée de la détention illégale dans 11 pays de la région.

Obstructions à la justice

L'indépendance du pouvoir judiciaire est nécessaire à tout système étatique de contrôles et d'équilibres. Les menaces qui pèsent sur l'indépendance de la justice dans les États arabes ne proviennent pas des constitutions, qui défendent généralement le principe, mais du pouvoir exécutif. Tous les systèmes judiciaires arabes souffrent, d'une manière ou d'une autre,

d'atteintes portées à leur indépendance, dues à la domination par l'exécutif des deux pouvoirs législatif et judiciaire. En outre, l'indépendance de la justice est sapée par la multiplication des Cours de sûreté de l'État et des tribunaux militaires qui constituent une négation de la règle de justice naturelle et portent atteinte aux garanties d'un procès équitable. Il en résulte un écart considérable entre les textes constitutionnels et la pratique juridique réelle en matière de protection de la sécurité personnelle du citoyen arabe. Dans certains pays arabes, des juges ont lutté en faveur de l'indépendance de la justice, mais leurs efforts sont entrepris dans un environnement très difficile.

Une sécurité imposée par l'État

La sécurité humaine est renforcée lorsque l'État est le seul à utiliser les moyens de coercition et les utilise pour mener à bien son engagement, à savoir celui de faire respecter les droits des individus, ceux des citoyens et des non-citoyens. Lorsque d'autres groupes s'emparent des moyens de coercition, les résultats vont rarement dans le sens de la sécurité des citoyens. Les autorités publiques dans certains pays arabes se sont révélées incapables d'imposer la sécurité lors de leur confrontation avec des groupes armés, et d'autres ont souffert de la violence armée, dans laquelle certains de leurs citoyens, ou ceux d'autres États arabes, ont été impliqués.

D'autre part, alors que beaucoup d'Arabes vivent sous différentes « non-libertés », qui les privent effectivement du droit d'expression et de représentation, et alors que la menace de violence initiée par l'État contre eux continue de peser, la région offre un degré de protection contre la criminalité inégalé dans d'autres régions en développement. Mis à part les cas d'occupation étrangère et de guerre civile, un taux relativement faible de criminalité violente reste la norme pour les pays arabes. Selon les statistiques de 2002, la police avait enregistré le plus faible taux d'homicide et de voies de fait, non seulement parmi toutes les régions du Sud, mais aussi par rapport aux pays en développement et développés.

Les pouvoirs exécutifs, les armées et les forces de sécurité qui ne sont pas soumis au contrôle public représentent de sérieuses menaces potentielles à l'encontre

de la sécurité humaine. Nombre de gouvernements arabes exercent un pouvoir absolu, et maintiennent leur emprise sur le pouvoir en laissant au service de sécurité de l'État une très grande marge de manœuvre, au détriment des libertés et des droits fondamentaux des citoyens. Les services arabes de sécurité opèrent en toute impunité, car ils sont indispensables au chef d'État et ne sont tenus de rendre des comptes qu'à ce dernier. Leurs pouvoirs sont renforcés par l'interférence de l'exécutif avec le pouvoir judiciaire, par la domination (dans la plupart des États) d'un parti immuable au pouvoir sur la législature, et par le musellement des médias.

À la lumière des critères précédents, la relation entre l'État et la sécurité humaine dans la région n'est pas simple. Alors que l'État est supposé garantir la sécurité humaine, il a été, dans plusieurs pays arabes, une source de menace sapant les conventions internationales et les dispositions des constitutions nationales. Le rapport considère que la nature et l'étendue des échecs de l'État sont responsables de la crise du Darfour, qui illustre la façon dont la performance de l'État affecte la sécurité humaine. La mise en place d'un État de droit et d'une bonne gouvernance dans les pays arabes reste une condition préalable à un État légitime et à la protection de la sécurité humaine.

Appels à la réforme de l'État

Les réformes récentes parrainées par l'État pour renforcer les droits des citoyens ont été bien accueillies mais se sont révélées inefficaces quant à changer la nature du contrat social ou le fondement structurel du pouvoir en place dans la région. La société civile de plus en plus active et engagée dans la région a clairement ouvert la voie à la réforme. Les exigences de cette société civile portent principalement sur :

- Le respect du droit de tous les peuples à l'autodétermination.
- L'adhésion aux principes des droits de l'homme, et le rejet de tous les arrangements fondés sur les spécificités culturelles et la manipulation du sentiment national.
- La tolérance à l'égard des différentes religions et doctrines.
- Des systèmes parlementaires sains.

Beaucoup d'Arabes vivent sous différentes « non-libertés »

La relation entre l'État et la sécurité humaine dans la région n'est pas simple

Certains groupes d'individus marginalisés ne bénéficient d'aucune forme de sécurité personnelle

- L'intégration au sein des constitutions des pays arabes des garanties du pluralisme politique et intellectuel, et du multipartisme, avec des partis politiques fondés sur le principe de la citoyenneté.

Les demandes de changement des citoyens portent notamment sur : la fin de la loi martiale ; l'abolition des lois et tribunaux d'urgence ; la fin de la pratique de la torture ; la réforme des législations des pays arabes incompatibles avec la liberté de pensée et d'expression ; ainsi que la mise en œuvre complète et l'instauration du règne de la loi.

3. La vulnérabilité des groupes marginalisés

La sécurité personnelle des citoyens dans les pays arabes est compromise par des lacunes juridiques ; elle est aussi supervisée et réglementée par des institutions coercitives et basée sur la confiscation des libertés. Toutefois, certains groupes d'individus marginalisés – les femmes maltraitées et exploitées, les victimes de la traite des êtres humains, les enfants soldats, les réfugiés et les personnes déplacées internes – ne bénéficient d'aucune forme de sécurité personnelle.

La violence contre les femmes

De nombreuses femmes arabes sont toujours soumises à des schémas patriarcaux de parenté, à une discrimination légalisée, à une subordination sociale et à une domination masculine profondément enracinée. Étant donné le faible pouvoir des femmes dans le processus décisionnel au sein de la famille, leur situation les expose en permanence à des formes de violence familiale et institutionnalisée. Les femmes arabes, comme beaucoup de femmes dans d'autres régions du monde, font l'objet d'une violence à la fois directe et indirecte. En matière de violence directe, elles subissent diverses formes d'agressions physiques, depuis le passage à tabac, jusqu'au viol ou le meurtre. En matière de violence indirecte, elles sont victimes de pratiques culturelles et sociales leur causant des dommages physiques, par exemple la mutilation génitale féminine (MGF) et le mariage des mineures. Bien que certains États aient interdit la pratique de la MGF,

elle continue d'être répandue dans plusieurs pays arabes, à cause du poids des croyances surannées. Des personnalités influentes ainsi que des forces politiques ou sociales conservatrices défendent également cette pratique.

Les pays arabes n'ont pas encore adopté de lois interdisant le mariage avant l'âge de la majorité, à savoir 18 ans. Pourtant, des études indiquent que le mariage précoce et les grossesses des adolescentes mettent en danger la santé des mères et des enfants, et accroissent la vulnérabilité des femmes à la violence. Les mariages précoces conduisent souvent à des divorces, à l'éclatement de la famille et à une mauvaise éducation des enfants. Ils encouragent généralement les grossesses précoces et un taux élevé de fécondité, ce qui comporte des risques de santé pour les très jeunes mères et leurs nouveau-nés. Bien que le mariage précoce soit en baisse dans les pays arabes, le nombre d'adolescentes mariées reste important dans certains d'entre eux. Selon les données les plus récentes disponibles pour la période 1987-2006, l'UNICEF estime que la proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées avant l'âge de 18 ans était de 45 % en Somalie, 37 % au Yémen et en Mauritanie, 30 % dans les Comores, et 27 % au Soudan. Ces proportions étaient de 10 % en Tunisie, 5 % à Djibouti, et 2 % en Algérie.

Il est difficile d'évaluer la prévalence de la violence contre les femmes dans les sociétés arabes. Le sujet est tabou dans une culture masculine du déni. Une grande partie de cette violence est invisible, puisqu'infligée à la maison aux épouses, sœurs et mères. La sous-déclaration des infractions est très répandue. Les lois matrimoniales contribuent au problème étant donné que la plupart d'entre elles consacrent les droits de garde du mari sur sa femme. Les lois de l'état civil consacrent la suprématie des hommes au sein de la famille puisqu'en vertu de ces lois, la majorité des femmes dans les pays arabes n'ont pas le droit de demander le divorce ou de s'opposer à la polygamie. Des mesures ont été prises pour la réforme des lois de l'état civil, notamment dans les pays du Maghreb, toutefois, des mesures supplémentaires sont nécessaires.

Les soi-disant « crimes d'honneur » constituent la forme la plus notoire de violence contre les femmes dans de

Il est difficile d'évaluer la prévalence de la violence contre les femmes dans les sociétés arabes

nombreuses sociétés arabes. Là aussi, la sous-déclaration rend la prévalence de ces crimes difficile à établir, mais il est certain que la pratique se poursuit. La sanction infligée aux femmes peut aller jusqu'à la condamnation à mort, surtout si l'acte incriminé conduit à une grossesse. Dans certains pays arabes, la loi est du côté des auteurs de ces crimes par la réduction des peines.

Le viol est une forme de violence contre les femmes plus commune que ne laissent suggérer les incidents signalés à la police, ou couverts par les médias. Dans les pays arabes, où les lois sur le viol sont équivoques ou prennent activement parti contre les femmes, et où la famille et la société s'unissent pour nier les événements, préserver l'image de virginité et minimiser le crime, peu de cas sont portés devant les tribunaux. Ainsi, l'une des menaces les plus violentes, intrusives et traumatisantes contre la sécurité personnelle des femmes se poursuit alors que la société continue de détourner les yeux.

En temps de guerre, les agressions contre les femmes interviennent dans un contexte d'anarchie, de déplacement et d'affrontements armés, comme c'est le cas en Irak, au Soudan (Darfour) et en Somalie où les rôles dévolus aux deux sexes sont polarisés. Dans ce genre de conflit, les hommes compensent souvent leur propre insécurité et perte de domination par une intensification des agressions contre les femmes. En juin 2008, le Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) a adopté à l'unanimité la résolution 1820 exigeant « de toutes les parties à des conflits armés qu'elles mettent immédiatement et totalement fin à tous actes de violence sexuelle contre des civils ». La résolution souligne que « les femmes et les filles sont particulièrement victimes de la violence sexuelle utilisée notamment comme arme de guerre ».

La traite des êtres humains

La traite des êtres humains est un secteur d'activité transnational de plusieurs milliards d'USD qui se répand à travers les pays arabes. Dans la région, cette activité clandestine présente certaines spécificités. La première est que les États arabes jouent des rôles divers et parfois multiples. Ils peuvent constituer des destinations pour la traite, agir comme un point de transit

pour ce commerce ou être le pays d'origine de ses victimes. En tant que destination, les pays arabes reçoivent les victimes de ce trafic, venues de différentes régions du monde, telles que l'Asie du Sud-Est, l'Asie du Sud, l'Europe de l'Est, l'Asie Mineure, l'Asie centrale et l'Afrique subsaharienne.

Pour les hommes, la traite signifie le travail forcé dans des conditions inhumaines violant le droit du travail. Pour les femmes, cela signifie généralement un service domestique souvent peu différent de l'esclavage ou de l'exploitation sexuelle, alors que pour les enfants, il mène à travailler comme mendiants, vendeurs ambulants ou méharistes, ou à l'abus sexuel. Pour toutes les victimes, la servitude par la traite signifie une vie avilissante d'insécurité permanente.

Les enfants sont des proies faciles aux pratiques qui portent atteinte à leur sécurité. Non seulement ces pratiques nuisent à leur liberté, mais elles les exposent à des dommages extrêmes, tels un retard de développement psychologique, des blessures corporelles, voire la mort. La plus cruelle de ces pratiques est le recrutement d'enfants soldats. On observe deux formes différentes d'implication d'enfants dans les activités militaires des pays arabes. La première est celle observée en Somalie et au Soudan, où le recrutement d'enfants soldats est largement signalé. La deuxième est celle observée dans d'autres zones de conflit dans la région – comme dans le Territoire palestinien occupé et l'Irak – où les enfants, volontairement ou sous la contrainte, jouent des rôles de support, alors qu'ils souffrent de manière disproportionnée dans le cadre des conflits armés de ces régions.

Le sort des réfugiés et des personnes déplacées internes

La région arabe représente à la fois le lieu de la plus ancienne question de réfugiés, celle des Palestiniens, et de la plus récente, celle du Darfour. Poussés à fuir en raison de conditions de grave insécurité – dans le meilleur des cas, la perte de travail et de revenus et, dans le pire, la perte de la vie aux mains des armées d'occupation ou des milices rivales – les réfugiés continuent de vivre avec les insécurités associées à leur statut. Ils sont à la merci des conditions de vie dans les camps ou des événements politiques et économiques dans leurs pays

La région arabe représente à la fois le lieu de la plus ancienne question de réfugiés

*Réduire l'insécurité
des groupes les
plus vulnérables
de la région
commence par la
reconnaissance
de l'ampleur des
injustices dont
ils sont victimes*

*La fabuleuse
richesse pétrolière
des pays arabes
donne une image
trompeuse de
leur situation
économique,
et en masque
les faiblesses
structurelles*

d'accueil, qui peuvent soudainement se retourner contre eux. L'expérience de réfugiés peut ne jamais prendre fin, une personne peut mourir réfugiée et transmettre ce statut à la deuxième génération.

Alors que les statistiques sur les réfugiés sont souvent difficiles à vérifier, il est estimé que les pays arabes regroupent près de 7,5 millions de réfugiés, sous la forme de réfugiés enregistrés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCNUR) et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), pour l'année 2008. Cela représente 46,8 % des 16 millions de réfugiés dans le monde enregistrés par l'HCNUR et l'UNRWA en 2008. Le plus grand nombre de ces réfugiés, principalement des Palestiniens et des Irakiens, se trouve en Jordanie, en Syrie, et dans le Territoire palestinien occupé.

Dans les pays arabes, les personnes déplacées internes (PDI) sont plus répandues géographiquement que les réfugiés qu'ils surpassent en nombre, avec un total d'environ 9,8 millions de déplacés. La plupart se trouvent dans six États arabes – l'Irak, le Liban, la Somalie, le Soudan, la Syrie et le Yémen – où le Soudan, à lui seul, en compte jusqu'à 5,8 millions. Les PDI partagent la plupart des insécurités des réfugiés, à savoir la perte des moyens de subsistance, de statut, de familles, de racines et, parfois, de la vie elle-même.

Ce rapport conclut que l'État et la société ne peuvent pas protéger ce qu'ils ne voient pas. Réduire l'insécurité des groupes les plus vulnérables de la région commence par la reconnaissance à la fois de la réalité et de l'ampleur des injustices dont ils sont victimes, ainsi que des causes politiques, sociales et développementales de leur exclusion.

4. Volatilité de la croissance, chômage élevé et persistance de la pauvreté

La fabuleuse richesse pétrolière des pays arabes donne une image trompeuse de leur situation économique, et masque les faiblesses économiques structurelles de nombre d'entre eux ainsi que l'insécurité qui en découle pour les pays et les citoyens. Ce rapport traite de la

sécurité économique telle qu'initialement identifiée par le *Rapport mondial sur le Développement Humain* 1994 traitant de la sécurité humaine (PNUD) : les niveaux du revenu réel par habitant et leur modèle de croissance, les opportunités d'emploi, la pauvreté, et la protection sociale. Il souligne l'irrégularité de la croissance imputable au pétrole dans les pays arabes, la fragilité du modèle économique qui lui est associé et le changement de tendances des retombées intra-régionales émanant des pays producteurs de pétrole. Il identifie également les lacunes politiques qui ont des conséquences sur la sécurité économique de millions d'individus, à savoir un chômage aigu et une pauvreté persistante.

La vulnérabilité économique

La grande volatilité de la croissance économique des pays arabes est un signe évident de sa vulnérabilité. Liée aux marchés pétroliers capricieux, la sécurité économique de la région a été – et demeure – otage de tendances exogènes. Les hauts et les bas des pays arabes, à savoir la forte croissance dans les années 1970, la stagnation économique dans les années 1980 et le retour à une croissance exceptionnelle au début des années 2000, reflètent de manière directe les cycles de turbulence du marché pétrolier. La forte baisse des revenus pétroliers au cours des années 1980 a eu des impacts importants sur les pays producteurs de pétrole (l'Arabie saoudite, par exemple, a vu son PIB diminuer de moitié entre 1981 et 1987 en prix courants). Un certain nombre d'autres pays ont connu une croissance économique négative, notamment le Koweït, où le PIB a enregistré une baisse de près de 18 % en 1981 et 1982. Les chocs ont été ressentis dans les pays arabes non producteurs de pétrole dont les recettes provenant des transferts de fonds ont chuté. La Jordanie et le Yémen ont tous deux enregistré une croissance négative durant quelques années.

Pendant près de 25 ans après 1980, la région a connu une faible croissance économique. Les données de la Banque mondiale montrent que le PIB réel par habitant dans les pays arabes n'a augmenté que de 6,4 % sur une période de 24 ans, entre 1980 et 2004 (soit une croissance annuelle de moins de 0,5 %).

La croissance liée au pétrole est responsable de la faiblesse structurelle des économies arabes. Beaucoup de pays arabes se transforment en économies de plus en plus orientées vers l'importation et basées sur les services. Les services offerts dans la plupart des pays arabes sont au plus bas de l'échelle des valeurs ajoutées, contribuent très peu au renforcement des connaissances locales et maintiennent les pays dans des positions inférieures sur les marchés mondiaux. Cette tendance s'est développée au détriment de l'agriculture et de la production industrielle et manufacturière. La fragilité structurelle des économies arabes liées au pétrole se traduit par une baisse notable de la part des secteurs non producteurs de pétrole (agriculture et manufacture) dans le PIB de tous les pays arabes à l'exception des pays à haut revenu. Globalement, les pays arabes étaient moins industrialisés en 2007 qu'en 1970, quatre décennies auparavant.

Au cours du dernier épisode de prospérité dans la région, la fluctuation des taux de croissance s'est atténuée quelque peu dans tous les groupes de pays. Si cette évolution est rassurante, il ne faut pourtant pas faire acte de complaisance puisque la chute actuelle des prix du pétrole va annuler les perspectives de croissance et provoquer une fois de plus une grande volatilité.

Les pays arabes producteurs de pétrole ont choisi de placer une grande part de leurs gains imprévus dans des investissements étrangers, des réserves de change internationales et des fonds de stabilisation pétroliers, et de rembourser leurs dettes. Ils ont également effectué d'importants investissements nationaux dans l'immobilier, la construction, le raffinage du pétrole, le transport, les communications et les services sociaux. Cette approche se démarque clairement des modèles du passé, qui mettaient l'accent sur les importations et la consommation. Certains pays arabes exportateurs de pétrole ont également été en mesure d'allouer d'importants flux de revenus à leurs forces armées et services de sécurité.

Toutefois, ces nouveaux modèles d'investissement exposent plus que par le passé les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) aux récessions économiques mondiales, dont la dernière en date pose de sérieux défis à leur modèle de

croissance à forte intensité capitalistique. Les nouveaux chocs extérieurs pour les pays arabes sont liés à la récession mondiale actuelle. Les principaux producteurs de pétrole ont effectué d'importants placements aux États-Unis et ailleurs à l'étranger, et ne sont pas en mesure de mettre leur économie à l'abri de la crise internationale actuelle. Les répercussions d'un ralentissement prolongé de l'investissement et des flux de capitaux en provenance des pays du CCG sur le reste des pays arabes seraient considérables.

En réalité, d'autres pays arabes ont peut-être moins profité du troisième boom éphémère que des deux premiers. Bien que la richesse pétrolière continue de traverser les frontières, et que plusieurs pays riches aient orienté un certain nombre de leurs investissements étrangers vers les marchés régionaux à la suite du 11 septembre, les flux intra-régionaux sont de moins en moins abondants et ont moins d'impact que par le passé. Tout d'abord, l'accroissement de la population dans les pays non producteurs de pétrole annule une grande partie de ces flux. Deuxièmement, les envois de fonds des travailleurs en provenance des États producteurs de pétrole ont été touchés par la politique de « nationalisation de l'emploi » et, troisièmement, les pays non producteurs de pétrole subissent des coûts d'énergie plus élevés en raison de la hausse des factures d'importation de pétrole et des subventions coûteuses aux carburants.

Le problème du chômage

Le chômage est une source majeure d'insécurité économique dans la plupart des pays arabes. Selon des données recueillies auprès de l'Organisation arabe du travail (OAT), le taux de chômage moyen global dans les pays arabes en 2005 a été d'environ 14,4 % contre 6,3 % pour l'ensemble du monde. Le taux de croissance moyen pondéré du chômage dans les pays arabes (en utilisant le nombre de chômeurs en 2005) était d'environ 1,8 %. Alors que le taux de chômage national varie considérablement d'un pays à l'autre, allant d'environ 2 % à Qatar et au Koweït, à près de 22 % en Mauritanie, le chômage des jeunes constitue un défi sérieux commun à de nombreux pays arabes.

Ces tendances en matière de chômage, associées aux taux de croissance

Globalement, les pays arabes étaient moins industrialisés en 2007 qu'en 1970

Les pays arabes auront besoin de 51 millions de nouvelles opportunités d'emploi en 2020

démographique, indiquent que les pays arabes auront besoin de près de 51 millions de nouveaux emplois d'ici 2020. La plupart de ces emplois seront indispensables pour absorber les jeunes entrants sur le marché du travail qui se retrouveront autrement sans avenir. Selon les estimations de l'OAT pour l'année 2005-2006, le taux de chômage des jeunes dans la région varie entre un maximum de près de 46 % en Algérie, et un minimum de 6,3 % dans les Émirats arabes unis. À l'exception de ce dernier, les pays arabes à haut revenu souffrent d'un taux de chômage des jeunes à deux chiffres. Ce taux est également élevé dans les pays à moyen et bas revenu. Globalement, le taux de chômage des jeunes dans les pays arabes est presque deux fois supérieur au taux mondial.

Le chômage touche également beaucoup les femmes. Le taux de chômage des femmes dans les pays arabes est plus élevé que celui des hommes, et compte parmi les plus élevés au monde. Cela reflète non seulement l'échec des économies arabes à générer suffisamment d'emplois, mais aussi les préjugés sociaux bien ancrés à l'égard des femmes.

Trois principaux facteurs expliquent la tendance à la baisse de l'emploi dans la région: d'abord, la contraction due aux réformes structurelles dans le secteur public qui emploie plus d'un tiers de la main-d'œuvre; deuxièmement, la petite taille, la performance entravée et la faible capacité à générer des emplois du secteur privé qui n'a pas pris le relais; troisièmement, la qualité et le type de l'enseignement généralement offert, qui ne met pas l'accent sur les compétences techniques ou professionnelles requises.

Les politiques arabes doivent se concentrer sur la refonte de l'enseignement en vue de pallier les lacunes en matière de compétences, répondre aux signaux du marché du travail et renforcer les capacités fondées sur la connaissance pour se saisir des opportunités à l'échelle mondiale et régionale. L'épargne nationale devra être convertie efficacement dans d'importants investissements pour développer la santé, le logement et le marché du travail afin de répondre aux besoins de la main-d'œuvre jeune et de lui fournir les moyens d'augmenter sa productivité. Un effort particulier est nécessaire pour lever les barrières sociales entravant l'accès des

femmes à des emplois à forte productivité. Dans beaucoup de ces changements de politiques, les partenariats entre les secteurs privé et public offrent la meilleure option pour la mobilisation des ressources, le transfert des compétences et la création de nouveaux emplois.

Cumuls de la pauvreté

Le rapport appréhende l'insécurité économique associée à la pauvreté à partir de deux perspectives: la pauvreté de revenu (définie en termes d'accès aux biens et services, en prenant en compte les dépenses réelles de consommation par habitant) et la pauvreté humaine (définie par le revenu ainsi que par d'autres dimensions fondamentales de la vie, telles que l'éducation, la santé et la liberté politique). Son analyse de la pauvreté de revenu prend en compte à la fois le seuil de pauvreté international fixé à 2 USD par jour et les seuils de pauvreté nationaux.

Les pays arabes sont généralement considérés comme ayant une incidence relativement faible de pauvreté de revenu. En 2005, près de 20,3 % de la population arabe vivait au-dessous du seuil de pauvreté internationale de 2 USD par jour. Cette estimation est basée sur 7 groupes arabes à revenu moyen et bas, dont la population représente environ 63 % de la population totale des pays arabes qui ne sont pas en conflit. L'utilisation du seuil international indique qu'en 2005, près de 34,6 millions d'Arabes vivaient dans l'extrême pauvreté.

Toutefois, le seuil des 2 USD par jour n'est peut-être pas la meilleure mesure pour appréhender la pauvreté dans les pays arabes. L'application du seuil national de pauvreté, supérieur, montre que le taux global de pauvreté varie d'un minimum de 28,6-30 % au Liban et en Syrie à un maximum de 59,5 % au Yémen, contre environ 41 % en Égypte. En extrapolant à partir d'un échantillon de pays représentant 65 % de la population de la région, le Rapport estime que le taux de pauvreté global effectif selon la limite supérieure du seuil de pauvreté est de 39,9 % et que le nombre d'Arabes vivant dans la pauvreté pourrait être estimé à 65 millions.

L'extrême pauvreté est particulièrement aiguë dans les pays arabes à bas revenu, où près de 36,2 % de la population vit dans l'extrême pauvreté. La pauvreté

Le nombre d'Arabes vivant dans la pauvreté pourrait être estimé à 65 millions.

de revenu, et l'insécurité qui y est associée, est plus répandue au sein des populations rurales.

Un autre angle d'analyse de la pauvreté est la pauvreté humaine qui se réfère à la privation des capacités et des opportunités, et peut être mesurée grâce à l'Indicateur de pauvreté humaine (IPH), un indice composite, construit à partir de trois éléments : a) longévité, b) instruction et c) niveau de vie. L'utilisation de cet indicateur montre que les pays arabes à faible revenu présentent le taux de pauvreté le plus élevé de la région, avec un IPH moyen de 35 % par rapport à une moyenne de 12 % dans les pays à haut revenu. Cet indicateur montre que l'insécurité compromet la santé, l'éducation et le niveau de vie, ce qui remet en question l'efficacité de l'État à offrir et garantir l'accès aux besoins fondamentaux de la vie. La pauvreté humaine affecte en particulier le taux d'assiduité à l'école primaire et les niveaux de poursuite de l'enseignement secondaire. Les faibles taux d'achèvement du cycle d'enseignement scolaire perpétuent l'insécurité des plus pauvres.

Les pays arabes qui enregistrent un IPH de 30 % ou plus comprennent trois pays à bas revenu et un pays à revenu moyen-inférieur : le Soudan (avec un IPH de 34,3 %), le Yémen (36,6 %), la Mauritanie (35,9 %) et le Maroc (31,8 %). Dans presque tous ces pays, une importante insécurité (soit une valeur de plus de 30 %) est enregistrée pour la composante « instruction », représentée par le taux d'analphabétisme des adultes. De plus, en Mauritanie, au Soudan et au Yémen, l'insécurité liée à l'absence d'accès à l'eau potable et à la malnutrition des enfants est également importante.

Malgré des niveaux modérés d'inégalité de revenus dans la plupart des pays arabes, l'exclusion sociale a augmenté au cours des deux dernières décennies. De plus, il est prouvé que l'inégalité de richesse s'est accentuée de façon plus significative que la détérioration des revenus. Dans de nombreux pays arabes, par exemple, la concentration des terres et des biens est manifeste, et provoque un sentiment d'exclusion au sein des autres groupes, même si la pauvreté absolue n'a pas augmenté.

Les modèles d'insécurité économique illustrés dans ce rapport sont le résultat de nombreuses lacunes en matière de

politiques. Premièrement, la fragilité structurelle croissante des économies des pays arabes est une conséquence évidente de la tendance continue à compter sur la croissance volatile liée au pétrole. La croissance économique a elle-même été irrégulière et faible. De même, la performance des secteurs productifs (notamment de l'industrie) a été faible et non compétitive. Deuxièmement, ce modèle de croissance a eu un effet négatif sur le marché du travail, et les pays arabes souffrent actuellement du taux de chômage le plus élevé au monde. Troisièmement, la pauvreté globale, définie comme le pourcentage de la population vivant sous le seuil supérieur national de pauvreté, est sensiblement plus élevée que celui obtenu en utilisant le seuil international de pauvreté fixé à 2 USD par jour. Par conséquent, la pauvreté dans les pays arabes est un phénomène plus important qu'il n'est communément admis.

5. La faim, la malnutrition et l'insécurité alimentaire

En dépit des ressources importantes et de la faible incidence de la faim dans les pays arabes en comparaison avec d'autres régions, la faim et la malnutrition au sein de la population des pays arabes sont en hausse. Bien que les taux de prévalence et les nombres absolus dans les différents pays varient de manière assez significative, *la région dans son ensemble, est à la traîne en ce qui concerne la réduction de la faim qui est l'un des objectifs du développement du millénaire (OMD)*. En outre, Les séquelles de la faim et de la malnutrition héritées du passé persistent.

Conformément aux chiffres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), parmi les pays en développement, les pays arabes présentent une faible proportion de personnes sous-alimentées par rapport à la population totale. Ils sont seulement dépassés dans ce domaine par les pays en transition d'Europe orientale et l'ex-Union soviétique. *Pourtant, c'est l'une des deux régions du monde – l'autre étant l'Afrique subsaharienne – où le nombre de personnes sous-alimentées a augmenté depuis le début des années 1990 – passant d'environ 19,8 millions en 1990-1992 à 25,5 millions en 2002-2004.*

L'inégalité de richesse s'est accentuée de façon plus significative que la détérioration des revenus

Les modèles d'insécurité économique sont le résultat de nombreuses lacunes en matière de politiques

Les pays arabes sont davantage auto-suffisants en produits alimentaires appréciés par les populations aisées qu'en produits susceptibles d'être consommés par les populations défavorisées

La pauvreté n'est pas nécessairement associée à la sous-alimentation

D'importantes disparités existent entre les pays arabes en matière de lutte contre la faim. Les pays qui ont enregistré le plus grand progrès en matière de réduction de la malnutrition entre 1990 et 2004, sont Djibouti, le Koweït et la Mauritanie. Le Soudan a également enregistré des progrès mais continue de connaître de sérieux problèmes liés à la faim. D'autre part, l'Arabie saoudite, l'Égypte, le Liban, la Jordanie, le Maroc et le Yémen ont enregistré des hausses à la fois en termes de chiffres absolus et de prévalence de la malnutrition, alors que la Syrie et l'Algérie ont réalisé de très faibles réductions en termes de prévalence et non pas de chiffres.

Les causes directes de la faim dans la région sont liées à l'insuffisance de l'apport nutritionnel quotidien, laquelle insuffisance est due à un accès limité aux différents aliments et aux déséquilibres qui en résultent en matière de régime alimentaire. La disponibilité de la nourriture est liée à son tour, aux logiques de l'offre – fonction elle-même de facteurs tels la production agricole, l'accès aux marchés mondiaux, la croissance des industries agroalimentaires, et l'importance de l'aide étrangère – et de la demande, qui est notamment liée aux niveaux de revenu par habitant. En termes de production alimentaire locale, certains pays arabes ont le plus faible taux de production de céréales au monde; de plus, entre 1990 et 2005, la production a diminué dans 7 pays. Selon le *Rapport*, les pays arabes sont davantage auto-suffisants en produits alimentaires appréciés par les populations aisées (viandes, poissons et légumes) qu'en produits susceptibles d'être consommés par les populations défavorisées (céréales, graisses et sucre).

De manière paradoxale, alors que la malnutrition est en hausse en termes absolus et relatifs dans certains pays arabes, l'obésité constitue un risque croissant pour la santé dans la région. En réalité, les deux sont liées en raison de leurs origines communes, à savoir une mauvaise alimentation. L'obésité et le surpoids sont plus fréquents chez les femmes que chez les hommes dans les pays arabes, contrairement à la situation aux États-Unis par exemple, où ces problèmes sont plus fréquents chez les hommes. Dans la région arabe, l'obésité est généralement attribuée

à la surconsommation d'aliments riches en gras, conjuguée à une activité physique limitée, qui peut expliquer en partie sa prévalence parmi les femmes arabes victimes de certaines coutumes qui leur interdisent souvent la pratique des sports et des autres exercices physiques. L'obésité contribue au développement de maladies chroniques non contagieuses comme le diabète, l'hypertension, les maladies coronaires, les maladies dégénératives, les maladies psychologiques, et certains types de cancer. Ces affections sont en augmentation régulière dans les pays arabes.

Les principales causes indirectes de la faim dans la région sont la pauvreté, l'occupation étrangère, les conflits internes et les politiques économiques menées pour faire face à la mondialisation. Alors que la pauvreté et la malnutrition coexistent souvent dans les pays arabes, ce *Rapport* montre que la pauvreté n'est pas nécessairement associée à la sous-alimentation lorsque le modèle de consommation des populations défavorisées tend vers des aliments peu coûteux mais riches en éléments nutritifs, et quand ces aliments sont facilement accessibles en vertu de programmes gouvernementaux ciblés. Inversement, lorsque les conflits perturbent l'approvisionnement alimentaire, comme en Irak, dans le TPO, en Somalie et au Soudan, il s'ensuit un niveau élevé de malnutrition et d'insécurité alimentaire.

L'accessibilité de la nourriture est fortement influencée par la politique économique des gouvernements et par l'ouverture aux marchés mondiaux. La subvention des denrées alimentaires visant à les rendre plus abordables pour le public est une politique; la levée des subventions en est une autre. La plupart des gouvernements arabes ont adopté des politiques d'approvisionnement alimentaire dans le cadre d'un contrat social fondé sur la prise en charge par l'État des besoins essentiels en échange de la loyauté du peuple. Toutefois, depuis les années 1980, les politiques économiques et de déréglementation des marchés, adoptées par les gouvernements nationaux ont rendu les prix des produits alimentaires sensibles aux fluctuations des prix internationaux.

Les pays arabes, comme tous les autres, ont récemment souffert de la flambée des prix des denrées alimentaires dues à des causes diverses, y compris

aux changements climatiques qui ont eu une incidence sur la production des pays exportateurs de céréales, l'épuisement significatif des réserves de céréales, et la hausse de la consommation de viande et de produits laitiers dans les économies émergentes, notamment en Chine. Une autre cause majeure est la demande croissante des États-Unis et de l'Europe en biocarburants issus des céréales, en réponse à la hausse des prix du pétrole et du transport. Le rapport compare la façon dont les politiques économiques arabes ont réussi à faire face à ces pressions avec la réussite relative de pays comme le Brésil et le Mexique, qui ont simultanément suivi une politique économique libérale et assuré un niveau minimum de nourriture pour les pauvres.

Le *Rapport* étudie comment pourraient être atteintes la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire dans les pays arabes. Il conclut que la sécurité alimentaire doit être poursuivie, non pas en termes de souveraineté absolue de la production alimentaire – un objectif irréaliste compte tenu de la pénurie d'eau au niveau régional – mais plutôt en termes d'accès suffisant de tous les membres de la société aux produits de base. Dans ce contexte, le faible taux d'autosuffisance de la région en produits alimentaires de base est l'une des plus sérieuses lacunes en matière de développement.

6. Les défis posés à la sécurité sanitaire

La santé est à la fois un objectif vital de sécurité humaine influencé par des facteurs non liés à la santé, et une aptitude fondamentale qui affecte de manière significative d'autres aspects de la sécurité humaine. Au cours des 40 dernières années, les pays arabes ont enregistré des progrès considérables en matière de longévité et de prévention des décès, comme en témoignent la baisse des taux de mortalité infantile et la hausse de l'espérance de vie. Pourtant, la santé est loin d'être assurée pour tous les citoyens des pays arabes, et les femmes continuent de souffrir le plus de négligence et de préjugés sexistes. Les systèmes sanitaires sont souvent caractérisés par une inefficacité bureaucratique, des capacités professionnelles limitées, et

un manque de financement; et les risques pour la santé provenant des nouvelles maladies infectieuses sont en hausse.

Situation générale

Malgré des améliorations en matière de santé dans la région,

- L'état de santé des populations arabes, en général, est moins bon que celui des citoyens des pays industrialisés.
- Si la longévité a augmenté et la mortalité infantile a diminué entre 2000 et 2005, d'autres indicateurs de santé ont stagné.
- Les disparités sont manifestes à la fois entre les pays et au sein des pays.
- Les données sur la santé sont insuffisantes, incomplètes et souvent peu fiables, ce qui rend difficile de développer des politiques sanitaires efficaces ou d'atteindre les gens qu'il faut.
- Des pratiques sanitaires dangereuses, profondément ancrées dans la culture, continuent d'abaisser les niveaux de santé, notamment chez les femmes.

Limites des systèmes sanitaires

Les systèmes de soins sanitaires dans la région sont limités par :

- Un modèle biomédical étroit, basé sur l'hôpital et les soins curatifs, et concentré sur le traitement des maladies.
- L'absence de liens intersectoriels qui aideraient à intégrer des critères sanitaires vitaux mais indirects au sein de l'équation. Les systèmes sanitaires arabes ne reconnaissent pas le rôle de ces facteurs tels que la qualité et la couverture de l'enseignement, l'habilitation des femmes, et la justice sociale et économique. De même qu'ils ne manifestent pas l'état d'esprit nécessaire pour traiter de facteurs clés tels que les spécificités sexuelles, la classe sociale, l'identité et l'appartenance ethnique, qui ont tous des effets évidents sur la santé et la sécurité humaine.
- Les disparités en matière de soins de santé et de financement.
- Des hôpitaux rentables à la pointe de la technologie qui fournissent les traitements les plus avancés à une petite minorité de citoyens riches.
- Des services de santé publique qui fonctionnent à la limite de leurs capacités, et qui sont souvent de qualité médiocre.

Le faible taux d'autosuffisance de la région en produits alimentaires de base est l'une des plus sérieuses lacunes en matière de développement

La santé est loin d'être assurée pour tous les citoyens des pays arabes

Le VIH/sida représente un danger tenace, immédiat et mal compris dans la région

Un grand nombre des menaces pesant sur la sécurité humaine discutées dans le Rapport s'accompagnent de situations d'occupation, de conflits et d'intervention militaire

Financement de la santé

Le financement du système sanitaire doit relever le défi de :

- La hausse des coûts des soins sanitaires.
- L'insuffisance des dépenses publiques allouées à la santé dans les pays à revenu bas et moyen.
- L'inefficacité des systèmes sanitaires dans les pays à haut revenu, où les fonds considérables alloués à la santé ne se traduisent pas par une amélioration des soins.
- L'augmentation des menues dépenses de santé qui pèsent sur les individus et les familles.
- Un manque généralisé d'assurance-maladie et de prestations sociales fournies par les employeurs.

Menaces émergentes pour la santé

Le VIH/sida représente un danger tenace, immédiat et mal compris dans la région. En 2007, plus de 31 600 adultes et enfants sont morts du sida dans les pays arabes (dont 80 % au Soudan). Selon les estimations, le nombre de nouveaux cas d'infections par le VIH dans les pays arabes entre 2001 et 2007 s'est élevé à 90 500 dont 50 000 au Soudan.

Selon les estimations de l'OMS et de l'ONUSIDA, 435 000 personnes vivaient avec le VIH dans les pays arabes en 2007, dont 73,5 % au Soudan. Il convient de signaler le pourcentage relativement élevé de femmes séropositives au Soudan. En comparaison avec une moyenne mondiale de 48 % en 2007, 53 % des adultes porteurs du VIH sont des femmes au Soudan. Le pourcentage est de 30,4 % dans les autres pays arabes pour la même année, ce qui est comparable à la situation en Europe occidentale. Selon les estimations, près de 80 % des cas d'infections de femmes dans la région se produisent au sein du mariage, où la position subalterne et la faible capacité de négociation des femmes les exposent aux comportements à haut risque de leurs époux.

Le pouvoir destructeur de la maladie ne réside pas uniquement dans la puissance du virus qui la provoque mais aussi dans la stigmatisation sociale qui l'accompagne. Les personnes atteintes du virus sont souvent privées de leurs moyens de subsistance et se voient refuser, avec leurs familles, l'accès aux opportunités sociales dans un climat de honte.

Bien que la malaria ait été pratiquement éradiquée de la plupart des pays arabes, elle reste très endémique dans les moins avancés d'entre eux où un taux moyen d'incidence de 3 313 cas pour 100 000 a été enregistré en 2005. Djibouti, la Somalie, le Soudan et le Yémen ont représenté 98 % des cas signalés dans la région. Le Soudan représente à lui seul près de 76 % de la charge régionale. La réalisation de l'un des OMD, à savoir arrêter et faire reculer la malaria dans la sous-région et dans l'ensemble de la région, est donc fortement tributaire des progrès réalisés en Somalie, au Soudan et au Yémen.

7. L'occupation et l'intervention militaire

Un grand nombre des menaces pesant sur la sécurité humaine discutées dans le *Rapport* s'accompagnent de situations d'occupation, de conflits et d'intervention militaire. En Irak, dans le TPO et en Somalie, les droits fondamentaux des peuples à l'autodétermination et la paix ont été annulés par la force. La vie, la liberté, les moyens de subsistance, l'éducation, l'alimentation, la santé et l'environnement physique des citoyens sont menacés de la part de forces extérieures dont la présence leur inflige une violence institutionnelle, structurelle et physique quotidienne.

Le *Rapport* évalue en détail les atteintes à la sécurité humaine qui découlent d'un non-respect des droits de l'homme, et met l'accent sur les impacts de l'intervention américaine en Irak, la poursuite de la mainmise israélienne sur le TPO, y compris sa récente offensive contre la bande de Gaza, et expose les circonstances particulières de la population assiégée de Somalie.

Les méfaits de l'intervention militaire et de l'occupation ne s'arrêtent pas à la violation du droit international et à l'abrogation des droits des peuples dans les pays touchés. Elles déclenchent une résistance et un cycle de violence et de contre-violence dans lesquels sombrent aussi bien les occupés que l'occupant. L'occupation et l'intervention militaire réduisent la sécurité humaine dans d'autres pays arabes et dans les pays voisins de plusieurs manières. Premièrement, elles déplacent les peuples à travers les frontières, et créent ainsi des

problèmes humanitaires pour les États touchés et sèment des tensions entre eux. Deuxièmement, servant de prétexte à des groupes extrémistes qui ont recours à la violence, elles renforcent le recours militaire de ceux qui perpétuent le cycle de destruction dans la région et dont les actes ont des répercussions sur les droits des citoyens et leurs libertés. Enfin, sous prétexte de menace contre la souveraineté, l'occupation et l'intervention militaire permettent aux gouvernements arabes, au nom de la sécurité nationale, d'arrêter ou de reporter le processus de démocratisation et de poursuivre l'oppression. L'occupation et l'intervention militaire sont donc responsables de la création de conditions d'insécurité générale dans la région.

Le rapport fait remarquer que la longue période d'occupation et d'intervention militaire dans la région révèle sa vulnérabilité aux politiques de parties étrangères. Les perspectives de règlement des conflits majeurs dans les pays touchés dépendent très fortement de la volonté de parties non arabes. Cela met l'accent sur la grande responsabilité de l'ONU comme seul garant impartial de la sécurité humaine et nationale dans les pays occupés; rôle que les puissances qui l'ont marginalisée l'ont empêchée de jouer de façon efficace.

Les sept piliers de la sécurité humaine dans les pays arabes

L'analyse menée dans ce *Rapport* montre que le concept de sécurité humaine fournit le cadre approprié pour le recentrage du contrat social dans les pays arabes sur les priorités principales, mais négligées, qui affectent le plus le bien-être des citoyens des pays arabes. Alors que l'état de la sécurité humaine n'est pas uniforme dans l'ensemble des pays arabes, aucun pays ne peut prétendre être à l'abri de la peur ou du besoin, et de nombreux pays arabes sont touchés par les conséquences de l'insécurité dans les pays voisins. Les différents chapitres du *Rapport* abordent les diverses orientations en matière de politiques que l'État, la société civile, les citoyens et les acteurs internationaux peuvent adopter dans leurs domaines de compétences respectifs, suggérant des mesures spécifiques pouvant être prises

pour atténuer les menaces liées aux différentes dimensions de ce concept. Ainsi, le rapport souligne l'importance de :

1. La préservation et la valorisation de la terre, de l'eau, de l'air et de l'environnement pour permettre la préservation de l'existence même des peuples arabes à l'ombre des pressions environnementales, des pressions de population et des pressions démographiques à l'échelle nationale, régionale et mondiale;
2. Les garanties des droits fondamentaux, des libertés et des opportunités, sans discrimination aucune que seul peut assurer un État bien gouverné, responsable et réceptif, régi par des lois justes; et le règlement des conflits identitaires enracinés dans la lutte pour le pouvoir et la richesse, ce qui devient possible quand un État gagne la confiance de tous les citoyens;
3. La reconnaissance par l'État et la société des abus et de l'injustice perpétrés tous les jours contre les femmes, les enfants et les réfugiés vulnérables dans toute la région, et la détermination d'améliorer leurs conditions légales, économiques, sociales et personnelles;
4. La volonté de s'attaquer aux racines de la faiblesse économique structurelle des pays arabes producteurs de pétrole, de réduire la pauvreté de revenu et de s'orienter vers des économies axées sur la connaissance, équitables et diversifiées, susceptibles de générer des emplois et de protéger les moyens de subsistance desquels dépendront les générations futures dans l'ère de l'après-pétrole;
5. Mettre fin à la persistance de la faim et de la malnutrition dans toutes les sous-régions, notamment les plus pauvres, qui continuent d'éroder les capacités humaines, de mettre fin à des millions de vies et de retarder le développement humain. L'aspect économique de la sécurité alimentaire dans l'économie mondiale pourrait appeler à un nouveau réalisme dans la définition de la sécurité alimentaire qui serait définie moins en termes absolus de souveraineté alimentaire et davantage en

Le concept de sécurité humaine fournit le cadre approprié pour le recentrage du contrat social dans les pays arabes sur les priorités principales

L'occupation et l'intervention militaire ont porté atteinte au fragile progrès réalisé en matière de réforme politique dans la région

termes d'accès suffisant aux produits de base pour tous les membres de la société.

6. La promotion de la santé pour tous comme un droit humain est une condition préalable à la sécurité humaine et constitue un rôle catalyseur fondamental. Le progrès significatif enregistré par les pays arabes dans ce domaine est atténué par les échecs politiques et institutionnels qui produisent des disparités en termes d'accès, de coûts et de qualité, et par les menaces croissantes qui pèsent sur la santé telles que les maladies graves comme la malaria, la tuberculose et le VIH du sida.
7. Les longues violations des droits de l'homme à l'encontre des peuples arabes ainsi que la violation de la

souveraineté et des vies arabes par les puissances régionales et mondiales à travers l'occupation et l'intervention militaire doivent être reconnues par les politiques étrangères comme étant vouées à l'échec et inacceptables pour l'opinion publique internationale et régionale. Ces violations ont occasionné des dommages considérables en raison de l'usage disproportionné de la force et du mépris total de la vie des civils, comme l'a révélé la récente offensive israélienne contre Gaza. Ces violations ont provoqué des souffrances humaines indescriptibles et du chaos; elles ont terni l'image des puissances impliquées et porté atteinte au fragile progrès réalisé en matière de réforme politique dans la région en renforçant les forces extrémistes et en écartant les voix modérées de l'espace public.

Notes

¹ PNUD 1994.

² PNUD 2002.

³ PNUD/RADH calculs fondés sur la base de données AQUASTAT de la FAO.

⁴ PNUD 2007.

